Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-202643-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 29 Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Avril 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Absent excusé : JEHANNO Yves
Absent : BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET est désigné comme secrétaire de séance

Tarifs de la sortie organisée dans le cadre de la C.T.G. – vacances avril

Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, informe le Conseil que, dans le cadre de la C.T.G.(Convention territoriale Globale), le comité technique, composé des coordinateurs enfance jeunesse, a proposé une sortie conjointe pour aller au Futuroscope, lors des vacances d'avril pour la tranche d'âge des adolescents.
Le projet, ainsi monté, prévoyait un déplacement avec un car de 63 places, dont 8 pour les animateurs, et donc 55 places réparties entre les différentes communes. Le coût de cette journée s'élevait à 83 €, hors animateur, par adolescent et il est proposé un tarif unique de 50 € par adolescent. Ce programme prévu en commun, avec un travail sur la tarification, évitait un coût trop conséquent pour les familles, le reste étant à la charge de la collectivité.
De plus, elle précise que sur les douze places dédiées aux adolescents de la commune, seules six ont été réservées. Les autres ayant été « allouées » aux autres communes, la collectivité ne sera donc facturée que pour ces six places.
Dès lors, elle demande au Conseil de se prononcer sur ce tarif unique.
M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, s'interroge sur le fait que ce tarif ne soit pas voté en amont de la sortie.
Mme Christelle BEGUIN le concède mais la tenue des élections municipales ne l'a pas permis.
Mme Le Maire retrace la signature de la C.T.G., avec la désignation d'un coordonnateur avec du temps fléché à cet effet, et des animations qui doivent profiter aux communes sans service jeunesse. A cet effet, elle cite la mise en place des olympiades et dans le cadre de cette sortie, la mise en place d'un tarif homogène entre toutes les communes.

Le Conseil, compte tenu des explications de Mme Christelle BEGUIN et à l'unanimité

FIXE à 50 € le tarif de la sortie au Futuroscope organisée dans le cadre de la C.T.G..

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 11 Mai 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 11 Mail 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance